

L'arrestation de Lucien Weitz en 1939

La Révolution prolétarienne, 10 août 1939.

Le 25 juillet 1939, le journal *La Jeune Garde*, organe des Jeunesses socialistes ouvrières et paysannes est perquisitionné et Lucien Weitz est arrêté pour un article « *qui incitait les militaires à la désobéissance, dans un but de propagande anarchiste* ». La quatrième chambre correctionnelle le condamne le 22 septembre 1939 à deux ans de prison et 500 francs d'amende.

Jean Zyromski ajoute un post-scriptum à sa tribune dans le *Populaire* du 10 août 1939:

Je suis en désaccord total, absolu, avec les conceptions de politique internationale du Parti Socialiste Ouvrier et Paysan. Mais je tiens à élever ma protestation contre l'incarcération de Weitz et aussi à affirmer publiquement ma conviction de l'honorabilité et de la loyauté entière de Marceau Pivert, militant désintéressé depuis toujours.

Dans son journal du 11 août 1939, George Orwell note:

« *Various arrests in France in connection with anti-war & anti-imperialist activities include Lucien Weitz & Louzon* »

La Révolution prolétarienne défend énergiquement l'accusé:

POUR UN ARTICLE DE JOURNAL WEITZ EST ARRETE PREVENTIVEMENT ET MIS AU DROIT COMMUN !

Pour la première fois en France, depuis des temps immémoriaux, une arrestation préventive a eu lieu pour délit de presse : celle du camarade Lucien Weitz poursuivi pour un article de la *Jeune Garde*, l'organe des jeunesses du Parti socialiste ouvrier et paysan.

L'inculpation est celle rituelle de « *provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste* », — bien qu'aucune phrase de l'article ne s'adresse à des militaires et que le Parti socialiste ouvrier et paysan auquel appartient Weitz n'ait rien d'anarchiste, étant un parti électoral.

L'arrestation préventive de Weitz, contrairement à toutes les traditions, sa mise au régime de droit commun, contrairement non seulement aux traditions républicaines mais à celles de l'Empire, montrent à quel point est déjà parvenue la fascisation de la France. Après avoir emprunté à Napoléon-le-Petit le système des décrets-lois, Daladier retire aux défenseurs de la liberté le régime d'humanité que celui-ci leur avait accordé.

Nous sommes tombés plus bas que sous l'Empire !

**POUR UN ARTICLE DE JOURNAL
WEITZ EST ARRETE PREVENTIVEMENT
ET MIS AU DROIT COMMUN !**

Pour la première fois en France, depuis des temps immémoriaux, une arrestation préventive a eu lieu pour délit de presse : celle du camarade Lucien Weitz poursuivi pour un article de *la Jeune Garde*, l'organe des jeunesses du Parti socialiste ouvrier et paysan.

L'inculpation est celle rituelle de « provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste », — bien qu'aucune phrase de l'article ne s'adresse à des militaires et que le Parti socialiste ouvrier et paysan auquel appartient Weitz n'ait rien d'anarchiste, étant un parti électoral.

L'arrestation préventive de Weitz, contrairement à toutes les traditions, sa mise au régime de droit commun, contrairement non seulement aux traditions républicaines mais à celles de l'Empire, montrent à quel point est déjà parvenue la fascistisation de la France. Après avoir emprunté à Napoléon-le-Petit le système des décrets-lois, Daladier retire aux défenseurs de la liberté le régime d'humanité que celui-ci leur avait accordé.

Nous sommes tombés plus bas que sous l'Empire !